



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mai 2009

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Jacques LASSERRE
M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-
François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme
Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M.
Georges DUTRUC-ROSSET M. Guy-Francis PARMENTIER (représentant M. Jean Roch GAILLET),
Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI,
M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-
Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU,
M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Jean Roch GAILLET représenté par M. Guy-Francis PARMENTIER,

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 15 mai 2009

Date d'affichage de la convocation : 18 mai 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 33

N° de l'ordre du jour :

2009.05.07 : Approbation des nouveaux statuts du S.I.D.O.M.P.E.

- **M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

La communauté de communes Versailles Grand Parc est adhérente au S.I.D.O.M.P.E. (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie), pour l'ensemble de ses communes membres hors Versailles.

Lors de la réunion du Comité Syndical du 18 février 2009, la modification des statuts de cette structure a été adoptée.

Les articles modifiés sont les suivants :

- L'article trois - Siège du syndicat :

Le syndicat à son siège situé : Z.A. du Pont Cailloux - Route des Nourrices -
78850 THIVERVAL GRIGNON

- L'article 16 - Trésorier du syndicat - est ainsi modifié :

Les fonctions du Trésorier du S.I.D.O.M.P.E. sont exercées par le trésorier principal de Plaisir
(Trésorerie Principale de Plaisir - 5 rue de Frères Lumière - 78370 PLAISIR Cedex)

- o L'article 17 - Substitution - est modifié :

Ces statuts se substituent à ceux adoptés par le Comité Syndical du 24 novembre 2003

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté de communes Versailles Grand Parc dispose d'un délai de 3 mois pour formuler son avis.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes des nouveaux statuts du S.I.D.O.M.P.E.*

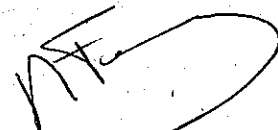
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

